

## LA DÉCLARATION EST LA RESPONSABILITÉ DE CHACUN

Le Système canadien de déclaration et de prévention des incidents médicamenteux (SCDPIM) est un programme conjoint de Santé Canada, de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), de l'Institut pour l'utilisation sécuritaire des médicaments du Canada (ISMP Canada) et de l'Institut canadien pour la sécurité des patients (ICSP). L'objectif du SCDPIM est de réduire et prévenir les incidents médicamenteux préjudiciables au Canada.

Un incident médicamenteux est tout événement évitable qui peut causer ou entraîner une utilisation inappropriée de médicaments ou un préjudice au patient pendant que le médicament est sous le contrôle d'un professionnel de la santé ou du consommateur.

La déclaration d'incidents médicamenteux aide à réduire la fréquence des incidents médicamenteux préjudiciables et à créer un système de santé plus sécuritaire.

Des voies de déclaration confidentielles et sécurisées sont disponibles pour :

### 1 Consommateurs et patients :

- [medicamentssecuritaires.ca](http://medicamentssecuritaires.ca)
  - Recueille des déclarations d'incidents médicamenteux de consommateurs et offre des ressources destinées à aider les consommateurs à éviter les incidents médicamenteux. Les déclarations sont acceptées en ligne ou par téléphone.
  - <http://www.safemedicationuse.ca/report/>

### 2 Établissements de santé :

- **Système national de déclaration des accidents et incidents (SNDAI) :**
  - Saisit des données sur les incidents médicamenteux provenant des établissements canadiens de soins de santé et appuie le partage des meilleures pratiques et des activités d'apprentissage à la fois au niveau local et du système
  - <http://www.cihi.ca/nsir>

### 3 Praticiens individuels :

- **Système de déclaration des praticiens individuels :**
  - Recueille et analyse des incidents médicamenteux déclarés par les praticiens au moyen d'une voie confidentielle qui peut servir de système d'alerte précoce. Les déclarations sont acceptées en ligne ou par téléphone.
  - [https://www.ismp-canada.org/err\\_ipr.htm](https://www.ismp-canada.org/err_ipr.htm)

Pour plus d'information, visitez [www.cmirps-scdpim.ca/](http://www.cmirps-scdpim.ca/) ou communiquez avec nous à [info@cmirps-scdpim.ca](mailto:info@cmirps-scdpim.ca).